



A Paris, le mercredi 13 février 2019

Situation de la filière sociale et éducative : Le passage en force n'appelle que le rapport de force !

Madame la Directrice de la PJJ,

C'est avec une grande attention que le SNPES-PJJ/FSU et la CGT-PJJ ont pris connaissance de votre courrier en date du 30 janvier 2019 à l'attention des DIR concernant les actions en cours des RUE.

Cette première réponse officielle est pour nos organisations syndicales la reconnaissance d'un malaise et d'une contestation présents dans la profession.

Madame la Directrice, ce malaise, est largement exprimé dans les nombreux courriers individuels des RUE qui vous ont été adressés. Ces courriers, dont nous sommes aussi destinataires, font tous état de ce même sentiment d'injustice : Ne pas être reconnu.e.s à la hauteur du niveau de qualification, d'expertise et de responsabilité. Il ressort également de ces témoignages ce goût amer de ne jamais avoir été défendu.e.s auprès du Secrétariat Général du Ministère et de la DGAFP. En conséquence, c'est l'ensemble de la filière socio-éducative qui se voit aujourd'hui déclassé dans des grilles indiciaires au rabais, bien loin de l'exigence du A type qui en constitue le point central.

Ce mouvement de contestation s'est traduit par plusieurs jours de grève et d'actions soutenus par nos deux organisations syndicales au niveau national et local. Comme vous le soulignez dans votre courrier, *les deux parties sont tenues de négocier*. Or, nous vous rappelons que vous n'avez rien concédé en maintenant un projet statutaire identique au projet initial ! C'est dans ce contexte que plusieurs actions soutenues par la CGT-PJJ et le SNPES-PJJ/FSU ont été menées notamment par les RUE. Nous continuerons, à notre niveau, de soutenir ces collègues qui aujourd'hui ne sont pas entendu.e.s et se retrouvent confronté.e.s à l'attitude intransigeante de l'administration :

- Passage en force au CTM du 27 septembre 2018, en reclassant les éducateur.trice.s et les ASS dans un A minuscule, verrouillant ainsi toute perspective d'évolution de carrière.
- Passage en force au CTM du 28 novembre 2018, en maintenant les CSE non fonctionnel.le.s dans un corps en voie d'extinction, en un grade, avec une nouvelle grille indiciaire indécente.
- Tentative de passage en force lors de ce même CTM pour la création d'un corps de « cadres éducatifs », repoussée grâce à la mobilisation des personnels soutenus par nos deux organisations syndicales.
- Présentation pour avis du statut de « cadres éducatifs » au Le projet en l'état est inadmissible, nous exigeons des avancées significatives sur ce point.

Madame la Directrice, le conflit social qui perdure depuis plusieurs mois à la PJJ autour de cette question est le résultat d'une situation enkystée depuis de nombreuses années ; situation pour laquelle la DPJJ a connu de nombreux errements. Le projet de « cadres éducatifs » tel que vous le portez est inadmissible. Les personnels vous le font savoir, ce n'est pas aujourd'hui en les menaçant que vous le rendrez plus acceptable. Ce n'est pas en traitant les symptômes que vous réglerez ce conflit. Si l'administration pense renforcer son autorité dans la mise en œuvre de menaces ou de processus culpabilisant, elle risque au contraire de cristalliser davantage ce conflit social déjà bien dégradé.

En lieu et place, le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ vous demandent une nouvelle fois d'ouvrir sérieusement les négociations sur ce projet de réforme statutaire afin que la PJJ et ses personnels soient reconnu.e.s à la hauteur de ses missions et de leurs engagements. ; faute de répondre à cette exigence nous continuerons de soutenir la mobilisation des personnels et l'intensification de ces actions.